

REGLEMENT INTERIEUR DU 7^{ème} OPEN INTERNATIONAL DU PAYS DE BRAY ET DU 4^{ème} OPEN DES -1500

Article 1 : Organisation

L'Echiquier du Pays de Bray organise le 7^{ème} open international du Pays de Bray, du jeudi 18 mai au dimanche 21 mai 2022, à « l'Atelier », situé au 44 avenue du Général Leclerc, 76220 Gournay-en-Bray. Parallèlement se tiendra le 4^{ème} Open des -1500 du Pays de Bray.

Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

- Les 2 tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE) se joueront en 7 rondes. Ils sont réservés aux membres de la FFE titulaires d'une licence A (à jour) ainsi qu'aux joueurs inscrits à la FIDE sur d'autres listes que la liste FRA. Leurs numéros d'homologation sont respectivement 58130 et 58131. Pour participer au tournoi des -1500, le classement du joueur au jour de la 1^{ère} ronde doit être strictement inférieur à 1500 elo.
- Les appariements se feront au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatisé P.A.P.I. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés, à la 2^{ème} ronde seulement, avec zéro point, s'ils préviennent l'arbitre avant l'affichage des appariements de la ronde 2.
- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1er janvier 2023.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 90min + 30s par coup pour les 2 tournois.

Article 4 : Horaires

Les parties auront lieu aux horaires suivants pour les 2 tournois :

- Ronde 1 : jeudi 18 mai 2023 à 10h00.
- Ronde 2 : jeudi 18 mai 2023 à 15h00.
- Ronde 3 : vendredi 19 mai 2023 à 09h30.
- Ronde 4 : vendredi 19 mai 2023 à 14h30.
- Ronde 5 : samedi 20 mai 2023 à 09h30.
- Ronde 6 : samedi 20 mai 2023 à 14h30.
- Ronde 7 : dimanche 21 mai 2023 à 09h30.

La vérification des licences aura lieu le jeudi 18 mai 2023 de 09h00 à 09h30.

Clôture des inscriptions : jeudi 18 mai 2022 à 09h30. La cérémonie de clôture et de remise des prix des deux tournois aura lieu le dimanche 21 mai 2023 vers 16h00 / 16h30.

Article 5 : Inscription pour le tournoi principal

L'inscription est gratuite pour les GM (GMF), MI (MIF), MF (MFF), les membres de l'équipe de France Jeunes, *sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.*

Jusqu'au 17 mai 2023 inclus :

- Adultes : 45€
- Jeunes : 30€

Le 18 mai 2023 :

- Adultes : 50€
- Jeunes : 35€

Article 5bis : Inscription pour le tournoi des -1500

L'inscription est gratuite pour les membres de l'équipe de France Jeunes, *sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.*

Jusqu'au 17 mai 2023 inclus :

- Adultes : 40€
- Jeunes : 30€

Le 18 mai 2023 :

- Adultes : 45€
- Jeunes : 35€

Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt). En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : Buchholz Tronqué, puis Cumulatif et enfin Performance. Les prix au général, par catégorie et par tranche elo seront attribués à la place. Pour recevoir un prix, un joueur devra concourir dans une catégorie contenant au moins 3 personnes.

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant le début de la 3^{ème} ronde.

Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, il prendra le prix au général en priorité, puis le prix par catégorie, enfin le prix par tranche elo.

Pour l'attribution des prix par catégorie ou par tranche elo, chaque joueur concourt dans la catégorie définie par son âge ou son classement ELO. Il ne peut en aucun cas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure. Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent lors de la cérémonie de clôture du tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables.

Estimations elo pour les 2 tournois :

Un joueur étranger non-classé F.I.D.E et ne pouvant prouver par une attestation un classement elo converti sera estimé à 2099 elo et ne pourra donc jouer que dans l'Open principal.

Le joueur français n'ayant aucun classement recevra un elo estimé dépendant de sa catégorie d'âge :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - Vétérans : 1399 | - Minimes : 1199 |
| - Seniors plus : 1399 | - Benjamins : 1199 |
| - Seniors : 1399 | - Pupilles : 1009 |
| - Juniors : 1399 | - Poussins : 1009 |
| - Cadets : 1299 | - Petits-Poussins : 1009 |

Article 7 : Comportement des joueurs

Ci-après « l'espace de jeu » est considéré comme étant la zone de jeu + la salle d'analyse + les toilettes + la buvette + la zone fumeur.

- Il est interdit de fumer dans la zone de jeu, une zone fumeur est prévue à cet effet.
- Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme forfait pour le reste de la compétition. Sans réponse circonstanciée dans les 15 jours à la demande de justification qui lui sera envoyée par l'arbitre principal, celui-ci sera signalé à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre, de même qu'un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il est interdit à un joueur n'ayant pas terminé sa partie de se rendre dans la salle d'analyse.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la zone de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans l'espace de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans l'espace de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.
- Les photographies avec flash ne seront autorisées que pendant les 10 premières minutes de la ronde.
- La vente de littérature échiquéenne est interdite dans la zone de jeu.

Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la zone de jeu. Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour être recevable, une proposition de nullité devra être faite après au moins 20 coups et 1 heure de jeu pour l'open principal et après 20 coups sans limite de temps pour l'open des -1500.

Article 9 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 30 min après le début de la ronde perdra la partie. Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre Principal : Mickael Jeanne AFO1

Arbitres Assistants : Stephen Boyd IA, Christian Bracq FA, Benjamin Marret FA

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal ou son assistant. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – *dès ce moment et avant de reprendre la partie* – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 8.6 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature. Toute réclamation formulée autrement est irrecevable. La demande sera transmise à la commission des appels sportifs de la FFE.

Article 11 : Engagements

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

L'arbitre principal du tournoi :

Mickael Jeanne

L'organisation de l'open :

Michel Hacout